

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Commune de Date de dépôt en mairie :

Installation neuve

Réhabilitation de l'installation

PC n°

Constitution du dossier

Quatre exemplaires d'une demande d'assainissement non collectif sont à déposer à la mairie du lieu où se situe l'habitation. Chaque dossier doit être assorti des pièces suivantes :

- Le présent formulaire dûment complété.
- Un plan de situation de la propriété dans la commune.
- Un plan masse indiquant l'emplacement de la filière par rapport à l'habitation et aux limites de propriété (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}). Les réseaux d'eaux pluviales seront indiqués (évacuation des eaux de gouttières).
- Un plan en coupe (profil en long) de la filière et de l'habitation faisant apparaître les différents niveaux.
- Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif : cette étude permettant notamment de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et à l'infiltration ainsi que de déterminer et dimensionner la filière adaptée à mettre en place.

DEMANDEUR

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse du projet :

Pour toute précision, merci de contacter le Service Technique :
Impasse du Chênois 02600 Villers-Cotterêts
Tel : 03.23.96.99.84 - Courriel : a.parmenier@retzenvalois.fr

3. Evacuation des eaux traitées

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sol | <input type="checkbox"/> Fossé |
| <input type="checkbox"/> Canalisations, réseau public | <input type="checkbox"/> Cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Puits d'infiltration | <input type="checkbox"/> Autre : |

Si vous n'êtes pas propriétaire du milieu superficiel du rejet, joindre l'autorisation de déversement écrite du propriétaire.

Le rejet en puits d'infiltration est soumis à dérogation préfectorale. Des données précises concernant la nature du sol et du sous-sol (géologie, pédologie) doivent être fournies avec la demande de dérogation.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après le passage d'un contrôleur de la CCRV (Tél. : 03.23.96.99.84).

Ale
Signature

PARTIE A COMPLETER PAR LE MAIRE

L'habitation est-elle desservie par un réseau d'eaux pluviales : oui non

Préciser le type (réseau enterré, fossé, caniveau maçonné) :

Exutoire du réseau d'eaux pluviales :

La propriété est-elle située dans un périmètre de protection de captage d'eau potable : oui non

Si non, existe-t-il un captage d'eau potable dans un rayon de 200 mètres autour de l'habitation :
 oui non

Réserves éventuelles sur la présente demande :
.....
.....

Fait le A Signature

PARTIE A COMPLETER PAR LA CCRV

Observations du contrôleur

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Attestation du Président

Projet conforme à l'article R 431-16 du Code de l'Urbanisme Projet non conforme *

* Motif :
.....
.....

A Villers-Cotterêts, le Signature

A retourner à la CCRV lors de l'ouverture du chantier

Nom de l'administré :

INSTALLATEUR

Nom et adresse de l'entreprise chargée des travaux :
.....

Téléphone :

L'installateur s'engage à réaliser l'installation conformément aux dispositions de l'arrêté du 06/05/1996 et en tenant compte des prescriptions des différents DTU et en particulier du DTU 64-1.

Signature, àle